



Les modalités de tri en déchetterie

Une évolution des consignes de tri en déchetterie à partir du 1er février 2024.

Publié le 02 février 2024

Dernière modification le 02 juin 2026

Une évolution sur les déchetteries du territoire de Grand Lac

En 2024, nous allons trier encore plus, par matière, pour favoriser le recyclage et la valorisation matière. Vous pouvez [télécharger le flyer des nouvelles modalités de tri en déchetterie ici](#).

Étape 1 : penser au réemploi avant de jeter

Toutes les déchetteries sont équipées d'un point de collecte des Chantiers Valoristes (bientôt à Entrelacs), qui collecte les objets devenus inutiles mais en bon état d'usage et propres, qui sont ensuite revendus à la recyclerie de Drumettaz-Clarafond pour retrouver une seconde vie. [Plus d'informations sur les Chantiers Valoristes ici.](#) (<https://grand-lac.fr/fileadmin/medias/Actualites/Dechets/flyerA5-GL-recyclerie.pdf>)

Étape 2 : trier par matériau pour recycler

Les bennes de tri « classique » sont maintenues pour permettre de séparer par matériau les déchets déposés en déchetteries en vue de les recycler ou de les valoriser : Bois, ferraille, cartons, gravats, plâtre, pneus, végétaux, déchets toxiques, déchets électriques et électroniques.

Ce qui est nouveau en 2024 !

Pourquoi une évolution ?

Le tri et la gestion des déchets s'appuient sur le principe « pollueur-payeur », appelé la **Responsabilité Élargie du Producteur (REP)**. En effet, dans le prix d'achat de nombreux biens de consommation, une éco-participation est payée par le consommateur. Cette contribution est versée à un éco-organisme qui finance la collecte et le traitement en fin de vie du produit (réemploi, réparation, recyclage...).

Ces filières REP sont définies par usage

Les filières REP qui existent déjà :

- › Ameublement
- › Piles, lampes
- › Produits chimiques
- › Pneumatiques
- › Emballages ménagers (déchets des bacs jaunes)...

Les nouvelles filières REP :

- › Produits et Matériaux de
- › Construction et du Bâtiment (PMCB)
- › Article de Bricolage et de Jardinage (ABJ)
- › Articles de Sports et Loisirs (ASL)
- › Jeux et Jouets (JJ)...

Afin de bénéficier d'une prise en charge financière des déchets de Grand Lac par les éco-organismes , nous devons faire évoluer les consignes de tri.

Les règles à appliquer en déchetterie

Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Tous les objets contenant des piles ou des batteries sont déposés dans la zone de tri dédiée aux Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. (Cliquez pour agrandir l'image).



Benne Plastique REP

Une benne supplémentaire est mise en place pour le tri des objets en plastiques. Tous les objets en plastique qui ne sont ni thermique ni avec une prise électrique ou une batterie doivent être déposés dans cette benne (sauf Articles de Sport et Loisirs, voir ci-après. Cliquez pour agrandir l'image).



PLASTIQUE MULTIREP- A déposer dans la benne Plastiques

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/services-a-la-population/dechetteries/les-modalites-de-tri-en-dechetterie?>



Benne Multi REP

Une benne supplémentaire est mise en place pour les objets « multimatériaux ». Tous les objets faits de plusieurs matières imbriquées sans prise électrique batterie doivent être déposés dans cette benne (sauf Articles de Sport et Loisirs, voir ci-après. Cliquez pour agrandir l'image).



Les couettes, oreillers, rideaux et voilages

Ils sont triés et déposés dans un contenant devant la benne multi REP. (Cliquez pour agrandir l'image).



Une zone de tri des Articles de Sport et Loisirs

Une zone de tri des Articles de Sport et Loisirs est mise en place (Cliquez pour agrandir l'image).

ASL : Les matériels concernés (liste non exhaustive)

Cycle et mobilité, protections et accessoires



Loisirs extérieurs



Sports de balles et raquettes



Sports nautiques



Musculation, fitness... non électriques



Sports de montagne



MATÉRIELS NON CONCERNÉS

Les textiles et chaussures non exclusivement destinés au sport, ne sont pas des ASL

Les vélos et trottinettes électriques sont des DEEE et non des ASL, même si la batterie est retirée

www.ecologic-france.com - Copyright © Ecologic - Tous droits réservés.

EcoLogic

Les palettes

Elles sont triées et, selon leur état, soit orientées en réemploi soit en valorisation matière (demander à l'agent d'accueil).

Les traverses de chemin de fer et poteaux EDF

Un bon est à demander à l'accueil, pour une dépose à la déchetterie professionnelle Nantet 15 rue des Marquisats - 73100 AIX-LES-BAINS.

Les Articles de Bricolage et de Jardinage thermiques (ABJ TH)

Ils sont triés et une zone de tri dédiée est mise en place. (Cliquez pour agrandir l'image).

ABJ TH : Les matériels concernés (liste non exhaustive)

- ✓ Tronçonneuse
- ✓ Broyeur
- ✓ Pompe
- ✓ Fendeuse
- ✓ Tondeuse tractée
- ✓ Souffleur
- ✓ Motobineuse
- ✓ Motoculteur
- ✓ Débroussailluse
- ✓ Rotofil
- ✓ Coupe-bordure
- ✓ Tondeuse auto-portée
- ✓ Bétonnière
- ✓ Fraiseuse à neige

« Un Article de Bricolage et de Jardinage (ABJ) est un équipement outillage manuel ou thermique, destiné à une activité consistant en des travaux de réparation, d'installation ou d'aménagement et / ou des activités d'aménagement et d'entretien d'un jardin, susceptible d'être possédé par les ménages. »
Source ADEME

Et leurs accessoires

- ✓ Chaîne de tronçonneuse
- ✓ Panier de ramassage
- ✓ Découpeuse à disque résine

MATÉRIELS NON CONCERNÉS

Machines ABJ Thermiques vendues exclusivement à des Professionnels
Machines fonctionnant avec une batterie ou câble = à mettre en zone DEEE

www.ecologic-france.com - Copyright © Ecologic - Tous droits réservés.



EcoLogic

RAPPEL sur...

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/services-a-la-population/dechetteries/les-modalites-de-tri-en-dechetterie?>

Les consignes de tri des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage

Ces déchets spéciaux ne vont ni à la poubelle ménagère ni dans les canalisations. Ils doivent être apportés en déchetterie, si possible dans leur emballage d'origine. Si le produit n'est plus dans son emballage d'origine, il doit être identifiable (étiquettes...). (Cliquez pour agrandir l'image).

LES PRODUITS CONCERNÉS 

Entretien véhicule	Bricolage & Décoration	Entretien maison
 <p>Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégraissage, liquide de refroidissement, anti-goudron.</p>	 <p>Peinture, vernis, lessive, pigment couleurs.</p>	 <p>Déboucheur canalisations, ammoniac, soude, acides, eau oxygénée, décapant four, régulateur ou apprêt, imperméabilisant, insecticide, raticide-rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).</p>
Chauffage, cheminée, barbecue	 <p>Enduit, colle, mastic, résine.</p>	 <p>Engrais non organique, anti-mousses et moisissures, herbicide, fongicide.</p>
Entretien piscine	 <p>Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.</p>	
 <p>Chlore, désinfectants de piscine.</p>		

EXEMPLES DE PRODUITS NON CONCERNÉS 

 <p>Seau de gravats, matériaux souillés (chiffons, pincesaux...)</p>	 <p>Huiles de moteur</p>	 <p>Produits non identifiés</p>	 <p>Radiographies, appareils contenant du mercure</p>	 <p>Cartouches de gaz, extincteurs, bombes anti-craquelure, aérosols liés à la cosmétique</p>
---	---	--	--	---

OUTILLAGES DU PEINTRE

OUI	NON
<p>ICI Déposez uniquement les outillages du peintre suivants dans le contenant dédié :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>les pinceaux/brosses à peindre</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>les rouleaux/manchons à peindre</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>les couteaux</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 20px;"> <div style="text-align: center;">  <p>les bacs plats à peinture et recharges</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>les bacs et camions à peinture, recharges et grilles</p> </div> </div> <p>Trouvez toutes les informations sur : www.ecodds.com </p>	<p>Ne pas déposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les chiffons souillés • les pinceaux d'artiste • les sacs • les seaux et bassines à usage divers • les taloches, platoirs, truelles... 

FOCUS sur ...

Le devenir des matériaux issus des déchets de mobilier d'intérieur et d'extérieur. (Cliquez pour agrandir l'image).

 Que deviennent les matériaux issus des DEA après leur collecte ?



Bois
68%

Le bois peut servir à fabriquer des **panneaux de particules** et ainsi, redevenir un meuble.



Rembourrés
20%

Les canapés sont broyés pour servir de **combustible** dans les cimenteries.



Matelas
8%

La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des **panneaux isolants** ou des **tapis de judo**



Métaux
2%

Recyclables indéfiniment et sans perdre leurs propriétés pour faire de nouveaux produits



Plastiques
1%

Le plastique d'un jouet peut servir à fabriquer des **tuyaux**



Couettes et oreillers
1%

Les garnissages en plume et polyester peuvent être recyclés dans l'industrie textile ou valorisés **en énergie**



Consigne de tri et gestion des bennes Ecomaison 10/12/2023



ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

- > Info pratiques des déchetteries
- > Inscriptions aux déchetteries pour particuliers
- > L'amiante

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Accueil du lun au ven



:
8h30-12h00
et 13h30-17h00



04 79 35 00 51